

ERRATUM N°1

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

BEN19010-10066

Titre du Marché: acquisition, installation et mise en service d'équipements biomédicaux essentiels pour les Postes de Transfusion Sanguine (PTS) des Collines.

Le cahier spécial de charge (CSC) est corrigé comme suit :

2.4 Durée du marché :

Au lieu de :

Le délai de livraison est de trente (30) jours calendaires à partir du lendemain de la réception de la lettre de notification d'attribution.

Lire :

Le délai de livraison d'installation et de mise en service est de **cent (100) jours calendaires** à partir du lendemain de la réception de la lettre de notification d'attribution.

4.10.2 Délais et clauses (Art.116)

Au lieu de :

Le marché doit être exécuté dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification d'attribution.

Lire :

Le marché doit être exécuté dans un délai de **cent (100) jours calendaires** à compter du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification d'attribution.

4.13.1 Réception des produits finis

Au lieu de :

Réception provisoire

A l'expiration du délai d'exécution de trente (30) jours calendaires prévus, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Lire :

Réception provisoire

A l'expiration du délai d'exécution de **cent (100) jours calendaires** prévus, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

5.4 Délai lieux de livraison d'installation et de mise en service

Au lieu de :

Le délai de livraison des équipements est de trente (30) jours calendaires.

Lire :

Le délai de livraison d'installation et de mise en service des équipements est de **cent (100) jours calendaires**.

Tous les autres termes et conditions du dossier d'appel d'offres demeurent inchangés. Les présentes modifications ou corrections font partie intégrante du dossier d'appel d'offres.

Le 20/10/2021